

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE  
MARANGE-SILVANGE 57535**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**

**SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 15 FÉVRIER 2023**

---

---

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le dix février deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Nombre de membres du conseil d'administration** : 17

**Membres en exercice** : 17

**Présents** : 9

Virginie FOURNIER ; Dahbia BOUDJEMA ; Bruno DOYON ; Alain CUERONI ; Claude FERRI ; Alain MERTES ; Liliane PALAMAR ; Andrée PICCININI ; Yvette WITZ ;

**Absent excusé** : 5

Yves MULLER ; Martin BEAUVAIS ; Isabelle DUSCH ; Philippe GASPARELLA ; Emmanuel WILVERT ;

**Absents** : 3

Christine BANDURSKI ; Patricia DOSSMANN ; Valérie BOULNOIS ;

**Ont donné procuration** : 3

Madame Isabelle DUSCH à Monsieur Alain CUERONI ;  
Monsieur Philippe GASPARELLA à Madame Yvette WITZ ;  
Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Virginie FOURNIER ;

**Secrétaire de séance** : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.  
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

---

---

**Délibération** : 02/2023

**Objet** : Approbation d'un logo pour le C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le logo proposé par les services internes de la commune ;

Considérant la transparence et la clarté en termes de communication qu'une identité visuelle apporterait au C.C.A.S ;

Le Centre Communal d'Action Sociale est une entité propre qui, bien que directement attachée à la commune de par ses missions, son public et ses financements, doit pouvoir être clairement identifiée.

Un logo, visuel et coloré, reste bien plus facilement dans la mémoire des usagers que l'acronyme C.C.A.S.

Une réflexion avait déjà été engagée il y a quelques années sur ce sujet, mais sans parvenir à aboutir. Le projet a été relancé avec le soutien du service communication de la Ville et une proposition a pu être faite. Ce logo est donc une création interne aux services communaux.

Ce projet s'est fait autour de l'idée d'un logo positif et dynamique, à même de traduire les engagements du C.C.A.S. envers la population, dont notamment la bienveillance et la solidarité. Pas seulement celle du C.C.A.S. envers les personnes mais celle de l'ensemble des forces du territoire (associations, bénévoles...)- Les couleurs vives sont là pour souligner la volonté du C.C.A.S. d'être proactif dans ses démarches et ses propositions.



Ce logo pourra être placé sur les deux véhicules du C.C.A.S., les vêtements de travail des agents sur le terrain et l'ensemble des courriers émis.



Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le choix du logo tel que présenté pour identifier le C.C.A.S. de Marange-Silvange ;
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer ce logo dans les deux versions présentées auprès de l'INPI ou de toute autre autorité compétente ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 16 février 2023

Pour le Président empêché :  
Virginie FOURNIER

Vice-Présidente du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-265702696-20230215-02\_2023-DE